

INSTALLER LE WIFI DANS SON ETABLISSEMENT

POURQUOI LE WIFI ?

Répondez à un besoin toujours plus grandissant de ces clients nomades (touristes et professionnels) recherchant pendant leurs déplacements un accès à Internet et à leur e-mail.

Se connecter à Internet de façon simple et conviviale est aujourd'hui un impératif pour la clientèle d'affaire et un vrai plus pour la clientèle touristique. Le nomadisme et l'évolution des habitudes de travail rendent nécessaire ce service qui dans l'esprit de nombreux clients.

OFFRIR CE SERVICE AUX PERSONNES QUI NE SONT PAS CHEZ ELLE LE SOIR EST UN VRAI ATOUT.

Une connexion prolongée durant le séjour devient un vrai service, sa gratuité doit alors être prise en compte dans la stratégie commerciale du gérant de l'établissement. Vous pouvez aussi proposer cet accès WiFi en option avec un tarif extrêmement attractif.

Décret du 24 mars 2006 et loi Hadopi :

Ce service « wifi gratuit » que vous proposez dans vos gîtes, chambres d'hôtes et campings doit répondre à des contraintes légales pour vous dégager de toute responsabilité.

Un système de connexion Internet sécurisée doit être utilisé, comme l'exige la loi, permettant la collecte et le stockage des données techniques pendant un an :

- identification des utilisateurs
- identification des équipements terminaux de communication
- caractéristiques, date horaire et durée des communications
- services complémentaires demandés ou utilisés
- identification des destinataires de la communication

Le non respect de ces conditions peut être sanctionné pénalement (jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 300 000€ d'amende)

Responsabilités sur la mise à disposition d'un accès WiFi

En souscrivant à un accès Internet auprès d'un Fournisseur d'Accès Internet vous devez savoir que celui enregistre toutes les actions (sites web consultés, téléchargements) qui sont effectuées sur votre connexion, et ce pour des raisons légales liées à la sécurité.

En fournissant un accès WiFi (box Internet, point d'accès classique, ...) à votre clientèle à partir de votre connexion Internet vous endossez de fait les mêmes responsabilités car pour votre Fournisseur d'Accès Internet vous êtes l'unique utilisateur (propriétaire de la connexion).

En effet votre opérateur se contente d'enregistrer le trafic effectué sur l'accès qu'il fournit (Modem, Routeur). Cela signifie que le trafic effectué sur l'accès Internet WiFi que vous fournissez n'est pas identifié par l'opérateur.

Dans cette mesure, en cas de malversation sur votre Hotspot :

- Utilisation de votre accès pour des téléchargements illégaux
- Activité pédophile (Connexion à des sites d'échanges de fichiers, usurpation d'identité, ...)
- Usage de votre accès internet pour des actions de Spam, de piratage, de diffusion de virus

- Diffusion de propos diffamatoires, xénophobe, antisémite

Votre Fournisseur d'Accès Internet, ne pouvant identifier les différents utilisateurs qui font usage de votre connexion Internet, portera directement la responsabilité sur son client en l'occurrence vous !

LES OBLIGATIONS LORS DE LA MISE A DISPOSITION D'UN ACCES WIFI

Lorsque vous mettez un accès WiFi ouvert au public vous devez :

- Mettre en place un moyen technique permettant d'authentifier vos utilisateurs
- Interdire les téléchargements illégaux
- Enregistrer tout le trafic effectué sur Internet par les utilisateurs se connectant depuis vos Hotspots et conserver ces données pendant une année. (Décret du 24 mars 2006)

Lorsqu'un client étranger cherche à se connecter à Internet avec le réseau 3G, ses communications sont facturées au prix de l'or ou presque. Il est donc difficile pour cette clientèle de profiter de leurs outils numériques mobiles.

En revanche, quand vous proposez un accès Internet à ces clients, vous leur ouvrez les portes de la consultation touristique locale en ligne, mais aussi de leurs emails et encore la possibilité de communiquer avec leurs proches via Skype ou un autre outil de voix sur Internet (voix IP) gratuitement. Vous comprenez aisément l'intérêt commercial de proposer un service Internet gratuit à toute votre clientèle et encore plus la clientèle étrangère.

